

Les candidat.e.s de la CNL, locataires de Néotoa, mettent à votre disposition leur temps, leur expérience pour que vos intérêts soient en permanence protégés et défendus.



M^{me} Maguy GAILLARD
Administratrice sortante
RENNES

M. Serge LOQUEN
RENNES

M^{me} Miraille MANET
CHANTEPIE

M. Emmanuel TAILLOIS
RENNES

M^{me} Annie LE PAIH
RENNES

M. Jerome NIAY
RENNES

M^{me} Natacha MAËS
REDON

M. Guillaume COMBOT
RENNES

M^{me} Marie-Thérèse LEGENDRE
RENNES

M. Gwenaël LEGILLON
SAINT-ARMEL



Élection des représentants des locataires de Néotoa du mardi 24 novembre 2026



**Quand on agit ensemble
on gagne ensemble**

La CNL agit pour :

- **Défendre le pouvoir d'achat des locataires**
Refuser les hausses injustifiées de loyers et agir pour la baisse et le contrôle des charges.
- **Améliorer l'entretien et la qualité des logements**
Exiger des travaux utiles, des délais d'intervention raisonnables et un cadre de vie digne.
- **Contrôler les charges locatives**
La CNL dispose d'un savoir-faire reconnu pour analyser les charges et dénoncer les abus.
- **Défendre les droits des locataires**
Accompagner les habitants en cas de litiges, de problèmes de logement ou de difficultés.
- **Faire vivre la démocratie dans les résidences**
Informar les locataires, organiser des rencontres et porter leurs revendications auprès du bailleur.

AVEC LA CNL, JE FAIS ENTENDRE MA VOIX

Locataires, faisons entendre notre voix ! Votons CNL !

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, vous êtes appelés à voter pour élire vos représentant.e.s au Conseil d'Administration de NÉOTOA.

Chaque famille, titulaire d'un bail, a un droit de vote.

Votre voix est essentielle.

Cet acte de démocratie est un moment où vous pouvez vous exprimer.

Le logement social est profondément bouleversé avec les différents ministres qui se sont succédés et qui ont mené une même politique de détérioration du logement HLM.

Par son action, la CNL a contribué à l'aboutissement de l'écriture d'une charte d'engagement des bailleurs sur les moisissures dans les logements et la qualité de l'air.

La CNL agit pour la création d'une sécurité sociale du logement.

La CNL exige la suppression de la RLS et elle demande la revalorisation de l'APL.

La CNL milite pour la mise en place d'un véritable statut de l'élue, pour mieux porter la voix des locataires et avoir plus de disponibilités.

En milieu rural, en centre, bourg, dans les quartiers, en ville, la CNL continuera à agir pour que chaque locataire ait le droit de vivre dignement, en sécurité, dans un habitat sain, agréable et abordable.

Les représentants des locataires siègent au conseil d'administration du bailleur social NÉOTOA. Ils font remonter vos préoccupations, difficultés et ils interviennent sur :

- le coût des loyers et des charges ;
- les difficultés dans le paiement de la quittance ;
- les travaux de rénovation thermique dans les immeubles ;
- l'entretien des logements et des parties communes ;
- les mesures de prévention pour la tranquillité et la sécurité ;
- les politiques d'attribution et de gestion du logement social.

Bénévoles, les candidats CNL sont des locataires comme vous, qui engagent leur temps

- pour la défense de votre pouvoir d'achat,
- du droit au logement de qualité et à coût modéré.

Avec vous, ils se mobilisent pour que vos intérêts, vos droits soient en permanence protégés et défendus.

VOTEZ pour la liste CNL

C'est agir pour garantir la transition énergétique par des réhabilitations thermiques des logements avec le retour de la TVA à un taux de 5.5%.

C'est agir pour accélérer les rénovations, **adapter les logements et les quartiers aux températures caniculaires.**

C'est construire du logement neuf avec des matériaux biosourcés, innovants et des modes de chauffage plus écologiques.

C'est exiger des travaux d'amélioration, d'entretien, **de confort du logement :**

- Pour permettre le maintien des personnes âgées, à leur domicile par l'installation de douche, de volets électriques,...
- Pour l'accueil et l'adaptabilité du logement des personnes porteur d'handicap.

C'est faciliter le parcours résidentiel, les mutations et l'accueil des jeunes.

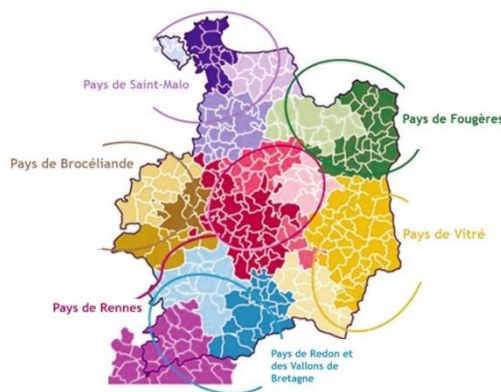
C'est garantir le bien-être et la santé par un habitat de qualité.

Le diagnostic du nouveau PDH (Plan Départemental de l'Habitat) 2026-2031 de l'Ille-et-Vilaine confirme l'urgence d'agir pour le logement social dans tous les EPCI.

Un rééquilibrage nécessaire s'impose : au regard d'une population qui vieillit et s'isole et d'une demande de logement HLM qui explose.

Pour la CNL 35, une double urgence sociale et écologique est nécessaire :

Il faut financer la construction de logements sociaux neufs et rénover le parc existant face à la canicule et protéger les sols (ZAN).



**QUI PEUT
VOTER ?**



**Un bail,
un vote**

**Pour faire entendre vos droits de locataire,
pour défendre sans concession vos intérêts auprès du bailleur, dans le Conseil
d'administration (CA) et les Conseils de concertation locative (CCL) :**

**vous souhaitez agir, améliorer votre quotidien,
votez utile, votez la liste CNL.**

Votez liste entière par correspondance ou par Internet.

C'est le moment !

